

COMPTÉ RENDU DE LA RÉUNION
DU COMITÉ SYNDICAL DU 10 DÉCEMBRE 2010

Les convocations ont été envoyées le 22/11/2010.

La séance est ouverte à 18H30 par Monsieur Charles BICH, président.

Monsieur André BONMIER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu du 14 octobre 2010 est approuvé à l'unanimité.

Membres : 58

Quorum : 30

Présents : 31

Votants : 32

SOMMAIRE

Budget primitif 2011

Tarifs 2011

Taux de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

Subventions

Valorisation énergétique à l'usine d'incinération

Marché de collecte au 1^{er} janvier 2011

Collecte sélective : cahier des charges pour conteneurs enterrés et semi enterrés

Compte rendu d'exercice de délégations du comité au président

Finances

1) BUDGET PRIMITIF 2011

Le président présente et commente le projet de budget et donne les explications demandées.

Il indique que la communauté de communes du pays du Grésivaudan étudie son futur mode de collecte. La mise en œuvre éventuelle interviendra aussi sur le territoire isérois du sibrecsa.

Il devrait s'en suivre que le sibrecsa traitera sous le même mode sa partie savoyarde. C'est pourquoi il préconise la gestion prudente des ressources afin d'être prêt à assumer cette dépense à laquelle viendront s'ajouter celle de la réhabilitation de la déchetterie de Francin, et le cas échéant, celle du réseau de chaleur.

Le président soumet au vote le budget de la collecte sélective et le budget général qui sont approuvés par section, à l'unanimité.

2) TARIFS 2011

La redevance pour enlèvement des ordures ménagères en provenance des terrains de camping est maintenue à 6 € par emplacement, TGAP incluse (taxe générale sur les activités polluantes). Cette redevance sera appliquée aux terrains affectés aux gens du voyage.

La tonne incinérée en provenance de professionnels ou de clients divers est maintenue à 142 € par tonne, TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) en sus.

Le prix de vente des composteurs est maintenu à 15 €/pièce, celui des bio-seaux à 3,41 €/pièce.

Le pourcentage de remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) aux propriétaires qui ne peuvent être collectés passe de 20 % à 22,5 %.

L'ensemble est approuvé à l'unanimité.

3) TAUX DE LA TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

Les taux seront ceux résultant du rapport entre le produit attendu rapporté au total des bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et selon les coefficients de fréquences de collecte, à l'unanimité.

4) SUBVENTIONS

4-1) Le comité syndical est invité à demander les subventions qui peuvent être obtenues de l'Etat, ou de ses établissements publics comme l'ADEME, de la Région, des Départements, sur les actions, acquisitions et travaux du syndicat, à l'unanimité.

4-2) Subvention au comité du personnel de la commune de Pontcharra

Le comité syndical la fixe à 1 600 €, à l'unanimité. La dépense est inscrite au budget 2011 voté ci-avant.

5) VALORISATION ÉNERGÉTIQUE A L'USINE D'INCINÉRATION

Constats :

L'évolution va croissante de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), croissance d'autant plus forte pour les usines d'incinération qui ne valorisent pas la chaleur.

Une valorisation énergétique produit soit de la chaleur, soit de l'électricité, soit les deux.

En réseau de chaleur, la déperdition proscrit des distances longues, seule donc pourrait être desservie une partie de la commune de Pontcharra, à une distance de l'usine inférieure à 3 kms.

Il y a à Pontcharra un gisement d'immeubles à chauffer composé d'habitat collectif : 5 tours des résidences Bayard de la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH), 2 immeubles du Plan de l'Opac (bailleurs sociaux), un collège de 900 élèves, un escadron de gendarmerie mobile (120 logements), une piscine, etc. pour une consommation estimée de 14 000 Mwh.

La durée de vie d'un réseau de chaleur est estimée à 40 ans au moins.

Projet :

I dex, exploitant de l'usine d'incinération des ordures ménagères et par ailleurs de réseaux de chaleur, a étudié un projet de valorisation énergétique en chauffage urbain à eau chaude (pas de vapeur) pour la saison de chauffage, et de production d'électricité, en été. La fourniture annuelle de l'usine est de 23 800 Mwh.

Le projet consiste à installer à l'usine un équipement de production et à construire les canalisations jusqu'aux sous-stations desservant les immeubles.

La dépense est estimée à 5 540 000 €.

Le syndicat pourra percevoir de l'ADEME une subvention de 1 150 000 € et le remboursement de 850 000 € de TVA. Il s'ensuit une dépense nette de 3 540 000 €.

Débat au sein du comité :

Cette nouvelle activité du sibrecsa est de nature à conforter et à garantir la pérennité de l'usine.

Au niveau environnemental, le projet s'inscrit bien dans la mouvance actuelle.

Le président ouvre le débat sur ce projet :

Est exprimée la crainte qu'une éventuelle baisse de la quantité de déchets nuise au projet, oblige à recourir à une énergie de substitution.

Une autre crainte est que le sibrecsa en changeant son orientation fondamentale sorte de sa compétence et devienne l'organe de chauffage de la commune de Pontcharra.

Un élu préconise d'orienter sur la seule production d'électricité, plus souple et plus facile à gérer.

A l'exemple de la commune d'Allevard qui vient d'inaugurer un réseau de chaleur, il importera de bien prévoir un système complémentaire de production de chaleur afin de pallier les pannes, les interruptions de maintenance technique et de gérer le réseau les dimanches et jours fériés.

La question du montage juridique du projet est également posée ; le président expose très largement les formules : possibles gestion par I dex, par le sibrecsa, et ouvre à la réflexion future la voie à trouver.

Enfin, interpellés par diverses parutions ou rumeurs, faisant état de la fermeture prochaine de l'usine, quelques élus expriment leur inquiétude sur l'avenir du sibrecsa. Le président précise que le sibrecsa n'a rien fait publier ni n'a émis quoi que ce soit allant dans ce sens. Au contraire ! Et l'étude de la valorisation énergétique montre à elle seule la volonté de pérennité du syndicat.

Le débat se clôt par l'invitation à une réunion avec I dex Environnement le **mardi 18 janvier 2011 à 18 heures** à la **mairie de Pontcharra** à laquelle le président convie tous les membres du syndicat.

Cette réunion a pour but de présenter le projet technique, d'aborder son impact financier global, et en terme de retour sur investissement, et d'imaginer les montages juridiques et financiers.

A réfléchir : quelles formules des futurs marchés ?

6) MARCHÉ DE COLLECTE AU 1^{ER} JANVIER 2011

Le bureau a débattu avec la société Sibuet des jours de collecte, dans le cadre du nouveau marché de collecte. Le président remercie les communes pour la compréhension qu'elles ont montrée, notamment celles qui réduisent la fréquence à une collecte hebdomadaire.

7) COLLECTE SÉLECTIVE

Cahier des charges pour conteneurs enterrés et semi enterrés

Le projet de cahier des charges a pour but de répondre aux questions immédiates de communes confrontées à des opérations de constructions immobilières, et d'anticiper un avenir plus lointain.

En plus des conditions techniques, le cahier fixe les rôles et prises en charge des parties concernées selon qu'il s'agisse de conteneurs de collecte sélective, et de ceux à réserver aux ordures ménagères ; cet aspect est décrit précisément aux élus.

Il apparait fortement qu'une étroite relation entre les communes et le sibrecsa est indispensable à la réussite de l'aménagement de points d'apport en conteneurs semi-enterrés.

Le président mentionne la mission confiée par la communauté de communes du pays du Grésivaudan au bureau d'études Indigo, afin de répertorier, lister et étudier la faisabilité de points d'apports en conteneurs semi-enterrés (sur territoire CCPG) et d'entendre l'avis des communes sur ce mode de collecte.

Une suspension de séance a pour but de donner la parole à monsieur Triffe, représentant la communauté de communes du pays du Grésivaudan, qui présente le pré-bilan des réponses des communes, collectées par Indigo, et à monsieur Dupon sur les différenciations des camions de collecte d'ordures ménagères ou des produits du tri.

8) COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DU COMITÉ AU PRÉSIDENT

Néant.

9) FINANCES

Ouverture de crédits suite à transferts de droits de TVA

Le syndicat a bénéficié de transferts de droits à TVA pour 78 850.65 € au titre des travaux effectués dans deux déchetteries.

Cela nécessite ces écritures comptables d'ordre :

Ouverture d'un crédit de 79 000 € au compte de recettes 21318-041 et au compte de dépenses 2762-041.

Le comité syndical approuve à l'unanimité.

DIFFUSION : Membres, présidents des Communautés de communes, maires des communes du Sibrecsa
Trésorier, Sociétés Idex, Sibuet, 2 ex. en Préfecture, 1 ex. sur le registre, 1 ex. pour l'affichage, 1 ex. pour
Aurore Burdy.